

Comment participer au dispositif "Demandez Angela" ?



Le constat initial



A quoi sert "Demandez Angela"?

A l'aide d'une vignette "Ici demandez Angela" apposée sur les vitrines, les victimes de harcèlement de rue peuvent **trouver un refuge** dans un commerce. En demandant à voir Angela, la victime alerte les employés du commerce pour qu'ils lui viennent en aide et la mettent **en sécurité**.

→ créer un réseau de lieux sûrs dans la Ville rose pour prévenir et lutter contre le harcèlement de rue.

Quelles sont les conditions de participation au dispositif ?

Un commerce partenaire s'engage à respecter trois principes :

- Le **principe d'assistance** : porter assistance à tous sans discrimination et donner la priorité à la victime avant ses propres clients et la maintenir en sécurité aussi longtemps que nécessaire
- Le **principe d'information** : impliquer tous les employés
- Le **principe de communication** : communiquer sur la participation au dispositif au grand public par différents canaux d'information

Les employés du commerce doivent suivre une **formation de 2h** pour valider l'inscription

Comment devenir partenaire ?

A l'échelle nationale :

formulaire à remplir : <https://dicom-arlv.cegedim.cloud/formulaire-etablissements>

A l'échelle locale : Toulouse

Candidature à envoyer par mail à
dispositif.angela@mairie-toulouse.fr

Chiffres clés - novembre 2022

64 commerces participants

170 agents formés

Comment bénéficier du dispositif "Demandez Angela" ?



Le constat initial



A quoi sert "Demandez Angela"?

Si tu te sens **en insécurité** ou que **tu es harcelée dans la rue**, trouve refuge dans un commerce partenaire identifiable à l'aide d'une vignette "ici demandez Angela" sur la vitrine. Tu seras alors pris(e) en charge et mis(e) en sécurité.

Cela te permettra de **savoir vers qui te tourner** et quoi faire dans un moment de panique.

Qu'est-ce qui se passe ensuite ?

Tu auras droit à une **assistance pendant tout le temps nécessaire**, avec bienveillance et sans jugement. Pour cela tu seras placé(e) en priorité vis à vis des clients du commerce.

Le but du dispositif est de te mettre en sécurité et te donner le temps d'agir si tu souhaites **alerter tes proches ou la police**. Aucune obligation ne te sera imposée. Le dispositif n'a pas vocation à remplacer un professionnel de santé ou les forces de l'ordre.

Les employés du commerce ayant préalablement suivi une **formation de 2h** sauront comment prendre en charge ta situation et t'apporter le soutien dont tu auras besoin.

Comment en bénéficier ?

- 1 Identifier le commerce partenaire
- ↓
- 2 Demander Angela
- ↓
- 3 Tu es pris(e) en charge et mis(e) en sécurité

Chiffres clés - novembre 2022

64 commerces participants

170 agents formés